

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 22 janvier 2016

2^{ème} **Commission**
N° CP-2016-1-2-2

Service instructeur

DIAT - Service de l'économie, du tourisme et de la montagne

Service consulté

**COMITE D'ACTION ECONOMIQUE DU HAUT-RHIN (CAHR)
SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT POUR 2016**

Résumé : Afin de rendre compte de manière globale des activités du Comité d'Action Economique du Haut-Rhin (CAHR), il vous est proposé, dans ce rapport, une synthèse des principales actions menées en 2015.

La Commission Permanente du 18 décembre 2015 a approuvé les projets de statuts de la nouvelle agence de développement alsacienne « ADIRA – L'agence de développement d'Alsace » qui a vocation à absorber, au moyen d'une fusion, les agences de développement bas-rhinoise (ADIRA) et haut-rhinoise (CAHR).

Dans l'attente de sa mise en place opérationnelle intervenant courant 2016, il convient de donner les moyens au CAHR de conduire ses missions en 2016.

Il vous est ainsi proposé d'attribuer au CAHR une subvention de fonctionnement de 580 000 € représentant 40 % de la subvention allouée en 2015 et d'autoriser également le Président à signer la convention de financement afférente à intervenir.

I. CONTEXTE

Le CAHR est une association qui a été reconnue comme comité d'expansion économique pour le Département du Haut-Rhin par arrêté du Président du Conseil des Ministres du 14 octobre 1955.

Conformément à ses statuts, le CAHR a pour objet de mener toutes réflexions et actions se rapportant à la vie économique et sociale du Haut-Rhin.

Les missions du CAHR sont recentrées sur le développement économique endogène et transfrontalier à l'échelle du Rhin Supérieur. Le CAHR a également vocation à assister les collectivités territoriales dans l'élaboration et la mise en œuvre de leurs stratégies de développement économique.

L'Assemblée Départementale haut-rhinoise a acté, à l'instar de celle du Département du Bas-Rhin, le 16 octobre 2015, la fusion des agences de développement du Bas-Rhin (ADIRA) et du Haut-Rhin (CAHR) par la création en 2016 d'une agence unique dénommée « ADIRA –

L'agence de développement d'Alsace » avec la volonté affirmée d'optimiser les moyens ainsi que le développement du territoire alsacien et de ses entreprises.

De plus, les Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, en partenariat avec la Région, l'Eurométropole de Strasbourg, les agglomérations de Mulhouse, Colmar et des Trois-Frontières ainsi que la Communauté de Communes de la Région de Haguenau, ont décidé de regrouper leurs forces, via cette nouvelle agence, pour proposer aux entreprises et aux élus de tous les territoires alsaciens, dans une logique de proximité, un outil regroupant les métiers et les compétences les plus adaptés pour les accompagner dans la conception et la réalisation de leurs projets de développement.

La Commission Permanente du 18 décembre 2015 a approuvé en tant que membre fondateur le projet de statuts de l'association ADIRA et a désigné les représentants du Conseil Départemental amenés à siéger au sein du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale de cette nouvelle instance.

II. SYNTHÈSE DES PRINCIPALES ACTIONS CONDUITES EN 2015

Dans un environnement mouvant, le CAHR s'est fortement mobilisé afin de développer ses actions et répondre avec efficacité aux sollicitations des entreprises et des collectivités.

Ainsi, tous les types de dossiers enregistrent en moyenne une augmentation de 40 %. Seul le nombre de créations/reprises reste stable. Les investissements des projets d'implantation, de développement et de soutiens techniques demeurent plus conséquents que les emplois envisagés. Il est à noter ici l'allongement des délais de concrétisation des projets.

Les dossiers d'entreprises en difficulté ont progressé de quelques points. Sur 23 dossiers, 6 se sont soldés par la fermeture du site et 4 se sont terminés positivement par une reprise et le maintien de l'emploi.

Par ailleurs, les actions menées en faveur des collectivités sont marquées également par une forte hausse (50 %). Il y a lieu de souligner l'engagement du CAHR dans la veille environnementale et la planification stratégique intercommunale (Scot).

Durant cette année, le CAHR a, avec les partenaires institutionnels, contribué à la réflexion et à la promotion des démarches de numérisation de l'industrie (usine du futur).

En s'appuyant sur les réseaux Regio, le CAHR a assuré une animation territoriale transfrontalière en organisant de grandes conférences thématiques et des visites trinationales d'entreprises industrielles.

Il a aussi initié, dans un souci d'ouverture, l'organisation de multiples rencontres au CAHR et dans les territoires avec les chefs d'entreprise, les cadres, les élus et les partenaires économiques, tels que les banquiers et les experts comptables.

D'une manière générale, l'activité économique en 2015 s'est traduite par une légère amélioration en termes d'activité, mais cette inflexion positive reste insuffisante pour inverser la courbe du chômage.

Dans le cadre de la convention d'objectifs et de partenariat 2015 les engagements ont été menés sur la base des orientations suivantes :

1. L'accueil, l'appui, l'accompagnement des entreprises haut-rhinoises, dans les phases d'implantation, de développement, d'extension

A fin novembre 2015, le CAHR a dénombré :

- 10 créations et reprises
- 82 projets d'implantation
- 176 dossiers de développement
- 60 soutiens techniques

L'ensemble des dossiers de création, de reprise et de développement d'entreprises porte sur 1 063 emplois (effectif en place et créations annoncées) et génère 290 M€ d'investissements.

Les **projets** en cours d'étude annoncent 3 035 emplois et des investissements à hauteur de 1 198 M€.

Parmi les **créations**, un centre de congrès avec la reprise d'une friche industrielle à Pulversheim pour un montant de 5 M€ d'investissement.

Force est de constater que le suivi et la gestion des projets s'inscrivent dans le long terme. La moitié des projets d'implantation enregistrés en cours d'année demeurent ainsi en phase d'étude (41 projets). Parmi eux, on peut citer le projet Essers qui concerne la création d'une plateforme logistique pour produits chimiques (15 M€ et 40 emplois).

Comme pour les années précédentes, les nombreux **projets de développement d'entreprises** relèvent essentiellement d'investissements productifs et ne génèrent, dans leur ensemble, que peu d'emplois.

Parmi ceux-ci, peuvent être cités la société agroalimentaire Sojinal à Issenheim, spécialisée dans la fabrication de jus d'origine végétale, qui a programmé 140 M€ d'investissements productifs et 180 créations d'emploi, Hussor à Lapoutroie, spécialisée dans le coffrage métallique, qui mène un projet de R&D collaboratif de 3,7 M€ et 80 emplois avec le soutien du Fonds Unique Interministériel, et Ferber, pâtissier-confiseur-chocolatier à Niedermorschwihr qui réalise un investissement de 2,9 M€ et crée 3 emplois en complétant ses installations d'un laboratoire de production.

Les **dossiers de soutien technique** sont variés (recherche de partenaires et contacts commerciaux, de solutions immobilières, médiation avec l'administration, appui technique en lien avec les collectivités). Le CAHR facilite la résolution de problèmes liés aux accès et équipements des entreprises (fibre optique, gaz naturel, signalisation, éclairage, etc.). Sur 60 dossiers, 16 ont été rapidement soldés.

A titre d'exemples, Aemo a pu, par l'intermédiaire du CAHR, installer un pilote dans un collège à effet de démonstration. Le CAHR a travaillé à la mise en relation des services R&D respectifs de Kermel et SDIS68 en vue de développer des produits destinés aux SDIS au plan national et dont le SDIS68 serait pilote. Au titre de l'économie circulaire, le CAHR est le partenaire privilégié pour le développement du projet de mutualisation des équipements et services sur la plateforme chimique Solvay.

2. L'appui et l'accompagnement des entreprises en difficulté

Le nombre d'entreprises en difficulté que le CAHR a suivies reste sensiblement identique à celui de 2014. A fin novembre 2015, le CAHR comptabilise 23 entreprises en difficulté contre 19 en 2014. 6 fermetures sont à déplorer et 4 nouveaux départs ont été accompagnés.

Certains dossiers, tels que CSI (Domena) à Altkirch (95 salariés), Rhénovia Pharma à Mulhouse (12 salariés) et Alsatextiles à Riedisheim (14 salariés) ont abouti à la fermeture des sites. D'autres en cours, tels que celui de Munch à Guewenheim (40 salariés) ou Précis Méca à Aspach-le-Haut (23 salariés) bénéficient de l'aide du CAHR en vue de trouver des repreneurs et ainsi permettre un nouveau départ.

Quelques entreprises ont pu s'inscrire dans un nouvel avenir suite à une reprise, tels que les Transports Kessler à Ensisheim, où l'ensemble du personnel (100 salariés) a été repris, et la société agroalimentaire Sevenday à Soultz où 77 emplois sur 115 ont pu être sauvés grâce à la reprise par la société hollandaise Nimbus Investissements. Le CAHR aura joué un rôle prépondérant dans l'aboutissement heureux de ce dossier.

Cet accompagnement a concerné 1 171 emplois menacés. Un travail en amont avec la Cellule de veille MIME (Mission Interministérielle sur les Mutations Economiques) et des relations étroites et suivies avec différents organismes (le Commissaire au redressement productif, l'Administration Judiciaire, la Direccte, l'Urssaf, la CCSF -Commission des Chefs des Services Financiers-, etc.), ont permis d'atteindre des résultats positifs. Le CAHR intervient également dans les solutions de médiation (les partenaires bancaires), de sauvetage (plans de continuation, refinancements ou plans de cession), puis lors de la gestion des plans de revitalisation.

3. L'accueil, l'implantation, l'intégration et le suivi des investisseurs étrangers

Le CAHR a participé à l'étude des projets d'implantation et à la réalisation des offres haut-rhinoises pour les dossiers transmis par l'Agence d'Attractivité de l'Alsace, reçus via le site Internet de l'offre foncière et immobilière www.alsace-developpement.com ou ceux issus de sa propre prospection. Ainsi le projet Diesoil est en phase de tests pour la production de fuel à partir de déchets plastiques sur le site de Pulversheim grâce au lancement du module de démonstration. Ce module permettra aux services de la Dreal de valider les émissions de produits gazeux.

Dans la perspective d'une réponse adéquate aux souhaits exprimés par les investisseurs, le CAHR a organisé sur site les visites de locaux ou de terrains pressentis. Visites significatives illustrées en 2015 par un projet suisse de fabrication et de distribution de compléments alimentaires (10 emplois) et un projet chinois de fabrication de silice pour l'industrie (60 emplois). Il a pris en charge l'étude précise des dispositifs d'aides publiques et des financements complémentaires en lien avec les sites proposés. Par ailleurs, il leur a donné l'occasion de rencontrer des entreprises locales et des partenaires techniques (avocats, banquiers, experts comptables, promoteurs immobiliers).

En parallèle, le CAHR a apporté son soutien aux entreprises de grande taille, généralement internationales, déjà présentes sur le territoire et qui ont un projet de développement d'activité, telles que le Laboratoire Alcon (reprise par Recipharm), Superba (reprise par Van de Wiele) et Schilliger Bois (projet d'extension aidé par un prêt au titre du Plan de revitalisation de Colmar).

Ainsi, à fin novembre 2015, 19 projets ont été traités pour 45,8 M€ et 951 emplois dont 2 directement issus de la prospection réalisée par l'Agence d'Attractivité de l'Alsace. Les autres projets sont issus du réseau de Business France ou de contacts directs du CAHR.

Dans le cadre de ses missions de prospection en France, en Allemagne et en Suisse, le CAHR s'est appuyé sur les opportunités foncières, immobilières, de reprises d'activités ou de développement de filières (site PSA (Sausheim/Rixheim), zone BNHG (Balgau-Nambsheim-Heiteren-Geiswasser), Quartier Gare TGV (Mulhouse), Zones d'activité d'intérêt départemental (Ensisheim-Réguisheim), filière de méthanisation et filière chanvre).

Le CAHR confirme la dégradation substantielle de l'attractivité du « site France » du fait des conditions cadres économiques, sociales et fiscales décriées par les investisseurs étrangers.

Le CAHR a participé à divers salons tels que Salon Première Vision à Paris, Salon Ebase à Genève, Salon du Bourget à Paris, Itma à Milan.

4. Le soutien aux initiatives territoriales (assistance, conseil et expertise dans les actions de développement économique des territoires)

Si le CAHR poursuit ses missions globales de conseil et d'assistance aux territoires et collectivités, il oriente son action aux thématiques et aux problèmes nouveaux.

En matière de reconversion de friches, il est dorénavant reconnu comme expert au niveau régional, mais les reconversions sont de plus en plus difficiles à organiser compte tenu du climat économique et des problèmes budgétaires. Le CAHR est porteur d'une réflexion de révision complète des politiques d'aides en la matière qui pourraient être plus efficaces et plus économes en deniers publics.

En matière d'immobilier d'entreprises, le niveau d'équipement du Haut-Rhin est satisfaisant hormis Colmar Agglomération (projet de pépinière programmé) et le secteur des Trois Frontières (projet privé d'hôtel d'entreprises). Le CAHR accentue en conséquence son action sur la promotion-prospection autour de projets d'envergure comme le Quartier gare TGV de Mulhouse.

L'offre en parcs d'activités est toujours déficitaire notamment pour les demandes foncières de lots importants immédiatement disponibles auxquels le Haut-Rhin n'est pas en mesure de répondre. La ZAID d'Ensisheim est dorénavant sur le marché (40 ha en propriété, premier permis d'aménager obtenu sur 9 ha).

Ce déficit est accentué par les nouvelles contraintes environnementales apparues en 2015, qui impactent non seulement les projets mais également les zones d'activités existantes. Ce phénomène est aggravé par l'absence d'information par l'Etat des collectivités.

Le CAHR apporte son expertise aux collectivités confrontées (recours administratif, études à lancer en « catastrophe ») mais anticipe également en assurant un porter à connaissance des collectivités grâce à son partenariat avec l'ADAUHR avec qui il développe la méthodologie mise au point lors du projet de Schéma Régional de Cohérence Ecologique.

Le CAHR a traité 80 dossiers, dont 29 opérations spécifiques, 24 dossiers de reconversion de friches, 24 dossiers relatifs aux zones d'activités et 3 dossiers d'immobilier d'entreprises. Une action est menée pour les friches hospitalières pour permettre leur renaturation (Salem Muesberg, Haslach). A Colmar, le site de Vossloh Schwabe, vacant suite à la fermeture, a trouvé repreneur.

5. La coopération transfrontalière dans le Rhin Supérieur et plus particulièrement dans l'espace RegioTriRhena comprenant les agglomérations de Basel, Mulhouse, Colmar et Freiburg

Le CAHR poursuit la mission de coopération transfrontalière engagée en 2008 qui consiste notamment en la prise en charge du secrétariat général des associations « Regio du Haut-Rhin » et « RegioTriRhena », en partenariat pour cette dernière avec la Regio Basiliensis et la RegioGesellschaft Schwarzwald-Oberrhein, sises respectivement à Basel et Freiburg.

En s'appuyant sur ces réseaux Regio, le CAHR assure une animation territoriale transfrontalière.

En 2015, deux focus thématiques ont été retenus et traités lors de conférences-débats réunissant chacune une soixantaine de participants :

- « Les jeunes du Sud-Alsace et la mobilité professionnelle transfrontalière » le 21 mai à l'UHA à Mulhouse
- « Les défis du transfert de technologie transfrontalier » le 4 novembre à la Fachhochschule Nordwestschweiz à Muttenz.

En vue de mieux faire connaître le tissu entrepreneurial transfrontalier et faciliter la mise en réseau d'acteurs économiques, les visites d'entreprises suivantes ont émaillé l'année 2015 : Institut franco-allemand de recherche de Saint-Louis le 2 juin, Kermel à Colmar le 30 juin, Endress + Hauser AG à Reinach le 1er octobre, A. Raymond GmbH & Co. KG à Weil am Rhein le 12 novembre.

Au titre du « Réseau haut-rhinois pour l'économie, l'emploi et la formation transfrontaliers » ayant pour objectif d'apporter une information générale sur l'économie et le marché de l'emploi en Alsace et dans le Rhin Supérieur et de présenter les offres de formations transfrontalières et interculturelles de l'Université de Haute-Alsace, le CAHR est intervenu en janvier et février 2015 dans les lycées et collèges de Guebwiller, dans le cadre du partenariat avec Bilingo, Festival de promotion de la langue régionale d'Alsace.

Le CAHR représente le Haut-Rhin au sein de groupes de travail visant à développer la coopération transfrontalière dans les domaines de l'économie, la formation et l'emploi, tels que le groupe de travail « politiques économiques » et le groupe d'experts « promotion économique » de la Conférence du Rhin Supérieur ainsi que la Commission transfrontalière de la CCI Région Alsace.

Enfin, et dépassant le volet strictement économique, 2015 étant l'année de commémoration du centenaire des combats du Hartmannswillerkopf, deux rencontres franco-allemandes organisées par la Regio du Haut-Rhin se sont tenues sur site les 18 juin et 2 juillet.

6. Le renforcement des relations entre les entreprises, la recherche et l'enseignement supérieur

Le CAHR a contribué à enrichir la réflexion sur le Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) pilotée par le Conseil Régional d'Alsace, en participant au Comité Opérationnel qui vient de lancer la mise en œuvre d'une première action avec le concept d'usine du futur. Il s'agit d'identifier les offreurs de solutions technologiques et les entreprises potentiellement utilisatrices.

Le CAHR a identifié 9 entreprises dont NSC, Pöppelmann, Endress+Hauser, etc. L'objectif est de rendre les entreprises locales plus compétitives et flexibles en utilisant des compétences locales.

Par ailleurs, le CAHR contribue au Schéma régional de l'Innovation (SRI). Afin d'améliorer et d'amplifier le potentiel d'innovation au sein des PME alsaciennes, la Région Alsace et la CCIrA ont initié une démarche de prospection de projets innovants (démarche « 30 minutes pour innover »).

Les prospecteurs, dont le CAHR fait partie, détectent des potentiels d'innovation et les orientent vers les partenaires adaptés (Alsace Innovation, CRITT, UHA, etc.).

Le CAHR est partenaire de la démarche Campus 4.0.

La démarche, initiée et animée par M2A, associe les partenaires locaux dans le but de diffuser les connaissances et les offres de services technologiques disponibles sur le territoire de l'agglomération. La promotion de ces offres et des connaissances se fait par différents événements (Conférences 4.0, Focus Thématique) auxquels le CAHR apporte sa contribution.

Le CAHR participe au Comité Territorial de l'Innovation (Sud Alsace et Centre Alsace), initié et animé par la Région Alsace, dont le but est de partager les informations concernant les

projets innovants et de coordonner les actions des différents partenaires dans le but d'une réelle efficacité. Cette plateforme d'échanges se réunit 5 à 6 fois par an.

Il travaille en partenariat avec la SATT Conectus afin de soutenir les entreprises dans leurs projets d'innovation et d'applications industrielles.

Par ailleurs, le CAHR mobilise le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi comme élément d'attractivité économique ainsi que le Crédit d'Impôt Recherche (Constructions Mécaniques Hartmann, Carspach).

L'une des interfaces de cette collaboration se fait au travers des cinq pôles de compétitivité au sein desquels le CAHR est membre actif : le Pôle Véhicule du Futur, le Pôle Innovations Thérapeutiques Alsace Biovalley, le Pôle Fibres Grand Est, le Pôle Alsace Energivie et le Pôle de l'Aménagement de la Maison. Il collabore avec eux dans le cadre de la labellisation des projets innovants.

7. L'observatoire et la communication économiques

Le CAHR décrit sur son site Internet le « Standort » haut-rhinois avec ses atouts d'attractivité et de potentialité.

Il a participé en étroite collaboration avec les services du Conseil Départemental du Haut-Rhin et l'ADAUHR à la mise à jour du Tableau de bord des Territoires du Haut-Rhin avec une trentaine de partenaires. Cet outil partagé, qui compte 150 indicateurs, permet l'analyse économique départementale et territoriale.

Les données sont accessibles via le site Internet www.economie68.fr.

8. La prospective et le marketing territorial du Haut-Rhin

Le CAHR a signé une convention de partenariat avec l'ADAUHR afin d'optimiser les échanges d'informations, les compétences des deux organismes et les économies d'échelle. Elle s'est traduite en 2015 par une collaboration accentuée sur les thématiques des contraintes environnementales et les SCOT en cours de révision.

Le site Internet régional www.alsace-developpement.com dédié à la promotion de l'offre foncière et immobilière publiques pour les entreprises fait l'objet d'une mise à jour régulière des agences bas-rhinoise et haut-rhinoise. Cet outil de communication et de valorisation de l'offre territoriale régionale s'inscrit dans une collaboration décidée en 2010.

Une convention d'échange de données de l'observatoire des territoires du Haut-Rhin signée avec la Direction Départementale des Territoires du Haut-Rhin complète l'information territoriale.

Le CAHR a conventionné avec le Conseil Départemental du Haut-Rhin afin de pouvoir bénéficier de la richesse des informations de son nouvel outil www.macommune68.fr

Le CAHR contribue à la promotion du Haut-Rhin et de l'Alsace, en France et à l'étranger, à travers son site Internet en trois langues

<http://fr.alsace-CAHR.com/>

<http://www.invest-alsace.com/>

<http://www.elsass-CAHR.com/>

Il assure une veille économique permettant une réflexion à moyen et long terme. Il produit statistiques et synthèses de l'économie du Haut-Rhin. Il publie sur son site internet informations et chiffres significatifs.

<http://fr.alsace-CAHR.com/indicateur-economique.php>

Il promeut la filière aéronautique sous la « marque » AERO'ALSACE grâce à l'existence de liens étroits avec la plateforme aéroportuaire de l'EuroAirport, notamment au travers de la co-animation de l'APRAA (Association pour la Promotion des Activités Aéronautiques) sur la zone de l'EuroAirport et en Alsace.

9. L'ingénierie de projets économiques européens

Le CAHR assure une mission de veille réglementaire sur l'encadrement communautaire des aides publiques et dont il diffuse l'information aux collectivités et aux entreprises.

Suite à la publication en 2014 du décret sur les Zones d'Aide à Finalité Régionale (ZAFR) et qui n'a fait l'objet d'aucune communication de l'Etat, le CAHR a informé l'ensemble des collectivités zonées de leur éligibilité et des avantages liés pour les créateurs d'entreprises (exonération d'impôt sur les bénéfices) ou pour les projets industriels (Prime d'Aménagement du Territoire).

La modernisation de l'Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique (ZNIEFF) est officielle depuis le mois de juin, mais toujours pas en ligne sur le site de la Dreal. Les fichiers récupérés par le CAHR lui permettent, en lien avec l'ADAUHR, de les traduire géographiquement.

10. Participation aux instances locales, départementales et régionales

Le CAHR assiste aux instances locales, départementales, régionales et transfrontalières en apportant son expertise dans les groupes de travail.

Il participe activement aux travaux des commissions économiques des Pays, des Communautés de Communes et des organismes de développement, tels que les comités d'experts, les plates-formes d'initiatives locales, les cellules de revitalisation des bassins d'emploi, les comités d'agrément, etc.

11. Animation et communication

Au travers de ces actions, il s'agit de souligner le dynamisme des acteurs économiques en valorisant leurs compétences, savoir-faire, produits et offres de services.

Animation des clubs d'entreprises

- Club des entrepreneurs de la Vallée de Munster
- Club des entreprises de la Région de Guebwiller
- Acteco 3 Frontières
- Club d'entreprises Porte de France Rhin Sud
- Club d'entreprises Thur Doller, trois réunions en 2015 chez Protechnic, Automobiles Dangel et CMI Europe Environnement, 25 entreprises y participent à chaque édition
- Création d'un groupe d'acheteurs sur le territoire Thur Doller avec 7 entreprises dont Trelleborg comme « locomotive ».
- Création en septembre 2015 d'un Club d'entreprises Parc des Collines et Parc de la Mer Rouge. 11 participants pour la première rencontre.

Organisation de **petits déjeuners thématiques** pour différents publics (banques, femmes cadres, chefs d'entreprise, experts comptables) en vue d'échanger et d'améliorer l'accompagnement du CAHR dans les différents aspects de la vie entrepreneuriale.

Organisation de **réunions d'information** en partenariat avec le Technopole de Mulhouse sur des sujets relatifs aux préoccupations quotidiennes des chefs d'entreprise (entretiens professionnels obligatoires, financement haut de bilan, etc.).

Organisation de **réunions territoriales** ayant pour objet de présenter les métiers et perspectives du CAHR et un sujet d'actualité.

Il s'agit également de recueillir les avis et les attentes des chefs d'entreprise en termes de services proposés par le CAHR. En finalité, permettre d'ajuster les réponses du CAHR dans un souci de proximité, d'écoute et de médiation.

- Mulhouse, 19 novembre
Vidéo, Motion Design, les nouvelles utilisations de la vidéo numérique
- Guebwiller, 26 novembre
La digitalisation de l'économie et ses implications dans l'industrie et l'artisanat
- Altkirch, 2 décembre
Entreprendre et innover en zone rurale
- Colmar, 9 décembre
Financement de vos projets : aides diverses
- Saint-Louis, premier trimestre 2016
Réussir dans la transition d'un marché de niche vers un marché « mainstream » et ce, dans un contexte transfrontalier

Edition et diffusion de la **newsletter du CAHR**.

III. SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2016

La fusion absorption du CAHR par la nouvelle structure ADIRA sera approuvée définitivement par les assemblées générales extraordinaires des deux associations qui devraient se tenir fin avril 2016. Les opérations comptables réalisées par le CAHR du 1^{er} janvier 2016 à fin avril 2016 seront intégralement reprises dans la comptabilité de l'ADIRA avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2016.

Dans l'attente de la mise en place opérationnelle de la nouvelle agence de développement « ADIRA – L'agence de développement d'Alsace » et de la consolidation de son budget, il convient de donner au CAHR les moyens de conduire ses missions début 2016, en lui attribuant une subvention de fonctionnement.

La loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation de la République autorise d'ailleurs expressément les conseils départementaux à maintenir les financements accordés aux organismes qu'ils ont créés antérieurement à sa publication ou auxquels ils participent pour concourir au développement économique de leur territoire jusqu'au 31 décembre 2016.

Le Conseil Départemental a reporté le vote du Budget Primitif en 2016, par délibération du 4 décembre 2015, au regard de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, et a autorisé l'exécution anticipée du budget, plafonnant les subventions de fonctionnement, à accorder par anticipation, à un montant ne pouvant excéder 40 % du montant accordé l'exercice précédent.

Dès lors, je vous propose de voter, dès à présent, afin de ne pas fragiliser l'association, une subvention de fonctionnement au CAHR de 580 000 €, représentant 40 % du montant alloué en 2015, à savoir 1 450 000 €.

La convention de financement afférente est jointe au présent rapport et fixe notamment les conditions de versement de cette aide.

Au vu de ce qui précède, je vous propose:

- dans l'attente de la concrétisation de la fusion du CAHR avec l'ADIRA, d'accorder au Comité d'Action Economique du Haut-Rhin (CAHR) une subvention de fonctionnement de 580 000 €, afin de ne pas fragiliser cette association, pour son fonctionnement en 2016. Ce montant correspond à 40 % de la subvention allouée en 2015, conformément aux règles de l'exécution anticipée du budget 2016 telles qu'adoptées par le Conseil Départemental le 4 décembre 2015 ;
- d'approuver la convention de financement afférente avec le CAHR, jointe en annexe, et de m'autoriser à la signer ;
- de prélever les crédits nécessaires sur le programme F724, chapitre 65, nature 6574, fonction 90 du budget départemental,

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Eric STRAUMANN